



Direction Générale des Ressources Humaines et Affaires Sociales
Direction des Affaires Sociales

**Tous les syndicats représentatifs
au niveau de l'entreprise**

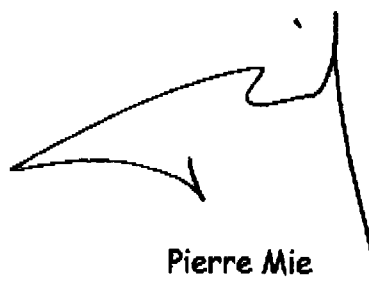
**Roissy, le 12 juin 2009
DP.GD L118.09 PM/SBM**

Madame, Monsieur le Secrétaire Général,

A la suite des questions posées, nous vous confirmons le paiement de la PUA à son échéance contractuelle, à savoir le 30 juin 2009.

Nous vous informons que des consignes ont été diffusées auprès du réseau des assistantes sociales sur la possibilité face à des situations sociales individuelles difficiles et après examen social, de faire procéder à des avances partielles.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos sentiments distingués.



Pierre Mie

**Copies : DG.DP (J.F. Colin) - DP.GH (A. Malka) - DP.GU (M. Selezneff)
DP.GM (B. Houel) - DP.GD (Ch. Louis) - Tous DRH PS PN
DP.SO (M. Navas-Kétouré) - DP.SP (G. Laurent)**